

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

PAUL MEURIOT

## **Le grand duché de Luxembourg. Étude démographique et économique**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 55 (1914), p. 381-390

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1914\\_\\_55\\_\\_381\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1914__55__381_0)

© Société de statistique de Paris, 1914, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

III

VARIÉTÉS

LE GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

Le grand-duché de Luxembourg occupe sans doute une place fort modeste sur la carte d'Europe; mais sa position aux confins de nos grands pays d'Occident lui crée un rôle politique important que les événements de demain peuvent rendre plus important encore. La présente étude a pour objet l'état statistique et économique du grand-duché; mais il n'est pas inutile de lui donner comme préambule un rapide exposé de son histoire et de sa situation géographique.

I

Portion de l'ancienne Austrasie, puis Lotharingie, le Luxembourg forma dès le dixième siècle un comté, plus tard (1354) un duché particulier rattaché à l'Empire. Sa dynastie devint même impériale pendant près d'un siècle et demi (1307-1440) et royale en Bohême. Cédé à la maison de Bourgogne, maîtresse de Flandres, le duché fit partie des États du Téméraire et à sa mort passa, comme les Pays-Bas, à la maison d'Autriche, puis après l'abdication de Charles-Quint, à la branche espagnole de cette maison. La France, qui avait entamé le Luxembourg par l'acquisition de Thionville, Montmédy, Carignan, etc., en 1659, occupa le duché de 1684 à 1697. Rendu alors à l'Espagne (traité de Ryswick 1697), il passa à l'Autriche avec les Pays-Bas belges au traité d'Utrecht (1713) et lui appartient jusqu'à la Révolution française. Conquis par nos armées en 1792, le Luxembourg fut annexé à la France et forma, jusqu'à la chute de l'Empire, le département des Forêts. Les traités de Vienne, en l'élevant au rang de grand-duché, attribuèrent le Luxembourg à la dynastie d'Orange, qui réunissait alors la Belgique et la Hollande sous le nom de royaume des Pays-Bas; le grand-duché faisait partie de la Confédération germanique et sa capitale était une des cinq places fédérales. Mais la révolution de 1830 sépare la Belgique et la Hollande, et le Luxembourg est, lui aussi, scindé : la Belgique garde la partie occidentale avec Arlon; l'autre partie, appelée seule désormais grand-duché, demeura dans la situation créée en 1815. Mais, en 1866, la Confédération germanique cesse d'exister; on sait comment la persistance des Prussiens à occuper la forteresse et, d'autre part, les intentions de la France d'acheter le Luxembourg provoquèrent un conflit franco-prussien. Il fut réglé par la Convention de Londres (1867) qui fit démanteler la place de Luxembourg, un des chefs-d'œuvre de Vauban, et proclama la neutralité du grand-duché. En 1890, à la mort du roi Guillaume III de Hollande, le Luxembourg fief masculin, par conséquent soumis à la loi salique, échappa à la suzeraineté de la reine Wilhelmine et l'ancien duc de Nassau, Léopold, en prit possession. Son fils Guillaume n'ayant pas de fils, a fait reconnaître, par un changement introduit dans la Constitution, sa fille aînée Marie-Adélaïde comme héritière et c'est cette jeune princesse qui règne depuis deux ans.

Ainsi le grand-duché de Luxembourg demeure, avec sa dynastie propre, un État indépendant tout en faisant partie, pour la douane, du Zollverein allemand. La grande-duchesse y exerce le pouvoir exécutif conjointement avec le ministère composé d'un président ayant le titre de Ministre d'État et de trois membres appelés

**Directeurs généraux.** Le pouvoir législatif appartient à la Chambre des Députés composée de quarante-huit membres élus pour six ans par les citoyens âgés de vingt-cinq ans et payant 10 francs d'impôts directs. La Chambre est renouvelable par moitié tous les trois ans. Il y a, en outre, pour la préparation des lois et décrets et pour le contentieux, un conseil d'État de quinze membres. — Au point de vue administratif, le grand-duché se divise en trois districts : Luxembourg, Diekirch, Grevenmacher, répartis en douze cantons et cent trente communes. Le Luxembourg est un État neutre, mais son exigüité même peut mieux le dispenser que la Belgique de défendre sa neutralité; aussi se contente-t-il comme force armée d'une compagnie de 160 gendarmes et de 250 volontaires. Leur solde n'atteint même pas 700.000 francs, soit 3% seulement du budget grand-ducal.

Le grand-duché, tel qu'il a été délimité pas la scission de 1839 (traité des Trente-quatre articles) est compris entre la Belgique à l'ouest et au nord-ouest, l'Allemagne au nord-est et à l'est, la Lorraine annexée au sud-est et la France au sud-ouest. Notons que nulle part le Luxembourg n'est contigu à la Hollande dont le souverain était le sien : entre le nord du grand-duché et le sud des Pays-Bas (Limbourg), l'intervalle est de près de 70 kilomètres. Avant la perte de la Lorraine, notre frontière touchait au Luxembourg sur plus de 60 kilomètres par toute la partie nord du département de la Moselle (de Sierck à Longwy). Aujourd'hui ce contact n'existe plus que par une douzaine de kilomètres; c'est la trouée de Longwy, par où la Chiens débouche du Luxembourg en France.

La superficie du Luxembourg est de 2.586 kilomètres carrés; il est donc moins étendu que le Luxembourg belge qui en compte 4.418. Il ne correspond même pas à la moitié d'un département français moyen (6.000 km<sup>2</sup>); son étendue est un peu inférieure à celle du Rhône (2.790 km<sup>2</sup>); elle est plus de quatre fois celle du Territoire de Belfort (610 km<sup>2</sup>) et plus de cinq fois celle de la Seine (480 km<sup>2</sup>). Le Luxembourg est surtout étendu en longueur : du sud au nord, il mesure en effet 82 kilomètres, tandis que d'est en ouest sa largeur maxima est de 57 kilomètres.

L'aspect général du Luxembourg est celui d'un plateau qui soude lui-même en quelque sorte deux régions de plateaux, l'Ardenne et la Lorraine. L'altitude moyenne est de 300 mètres; le niveau le plus bas est à la cote 140, au confluent de la Sure et de la Moselle; le plus élevé est à celle de 565, au sud-ouest. Géologiquement, on y distingue deux régions : le nord, partie de l'Ardenne ou Oesling, de formation schisteuse, pauvre de sol végétal, de climat plus froid, est un complément des hautes Fagnes de la Belgique; il est le tiers de la surface du pays et comprend notamment les cantons de Redange, Clerf (Clervaux), Wiltz et Vianden. Le sud est le Bon Pays (*Gutland*) formé, comme le plateau lorrain, de grès, mais couvert de bonnes terres alluviales et enfin possédant de grandes richesses minérales, les mines de fer d'Esch-sur-Alzette.

Tout ce plateau est creusé par de profondes vallées, où coulent des rivières au cours rapide et sinueux. Une très faible portion du pays appartient au bassin de la Meuse par la Chiens dont les sources seulement sont au Luxembourg. La plus grande partie du grand-duché se rattache au bassin de la Moselle; celle-ci le limite à l'est, sur une longueur de plus de 60 kilomètres; elle reçoit la Sure (Sauer), rivière par excellence du Luxembourg et dont le cours inférieur marque aussi la frontière avec la Prusse Rhénane. Son principal affluent est l'Alzette, qui arrose Luxembourg, dont ses méandres font une sorte de presque île intérieure comme le Doubs fait de Besançon et l'Aar, de Berne.

## II

### ÉTAT DÉMOGRAPHIQUE

1) **Population totale.** — Le recensement de la population a lieu dans le Luxembourg, aux mêmes dates que dans l'Empire allemand : le dernier est donc celui du 1<sup>er</sup> décembre 1910. D'après ce récent dénombrement, le grand-duché compte aujourd'hui

d'hui près de 260.000 habitants (259.891) de population présente (*ortsanwesende Bevölkerung*). Le total de la population de résidence — ce que nous appelons en France la population de droit — est sensiblement le même : 259.027.

Il y a quarante ans (1871) la population du Luxembourg était de 197.301 habitants; elle a donc gagné depuis cette époque près de 63.000 unités (62.563) ou 31,8 %. Mais la répartition est fort inégale d'un recensement à l'autre et, comme pour l'Allemagne, on peut faire deux parts dans le développement démographique moderne du pays. Dans une première période, de 1871 à 1890, la population ne s'accroît que de 13.700 unités ou 7 %; ce qui ne représente guère plus du cinquième (22 %) de l'accroissement total de 1871 à 1910. Même, de 1885 à 1890, il y avait eu une diminution de 2.200 habitants. Mais, à partir de 1890, le progrès s'accroît comme en Allemagne : de cette date à 1910, la population augmente de 48.800 unités ou 23,2 %.

Le développement de cette population est fort différent suivant les régions. Des douze cantons du grand-duché, cinq ont aujourd'hui moins d'habitants qu'en 1871, ce sont ceux de Mersch, Redingen (Rodange), Wiltz, Vianden, Remich qui appartiennent presque tous à la région de l'Ardenne. Dans trois autres, ceux de Capellen, Diekirch, et Echternach, la population est demeurée stationnaire ou à peu près. Tout l'accroissement porte donc sur cinq cantons : Luxembourg (ville et campagne), Esch-sur-Alzette, Clerf et Grevenmacher, et surtout sur les trois premiers, qui renferment la capitale et les pays industriels. De 1871 à 1910, leur accroissement global est de 68.000 âmes dont 48.000 pour le seul canton d'Esch-sur-Alzette; cela dépasse donc l'accroissement total du grand-duché (62.500), et cette augmentation appartient surtout à la période 1890-1910. Dans cette seule vingtaine d'années, le canton d'Esch-sur-Alzette gagne plus de 35.000 unités et fait plus que doubler sa population: son accroissement n'était que de 13.500 âmes de 1871 à 1890. En 1871, l'ensemble de ces trois cantons (les deux Luxembourg et Esch) renfermait 30 % de la population totale du grand-duché; aujourd'hui cette proportion est de 48,5 %.

La transformation de la population se fait encore mieux sentir si des cantons on passe dans le détail des communes. Sur un total de 130 communes, plus de la moitié, 72, sont moins peuplées qu'en 1871 : dans les cantons de Mersch, Redingen, Wiltz et Remich, la plupart des communes ont diminué. De plus en plus l'accroissement se concentre dans un nombre restreint de localités et, sous l'action du mouvement industriel, la population des villes a pris une importance considérable pour un aussi petit État. Il y a quarante ans, sur les 197.000 habitants du Luxembourg, 126.000 vivaient dans les localités de moins de 2.000 âmes et pouvaient être classés comme population rurale. En 1910, sur 260.000 habitants, la population rurale ne compte que 120.000 âmes : elle ne forme donc plus que 46,1 % du total au lieu de 64 % en 1871. Et, comme en France et contrairement à la Belgique, le total des petites communes a augmenté : il y a aujourd'hui dans le grand-duché 43 communes de moins de 1.000 habitants, au lieu de 32 en 1871. — A cette date il n'y avait dans le Luxembourg que deux villes de plus de 5.000 habitants avec un total de 20.000 âmes : en 1910, il y en a huit avec une population globale de 94.000 habitants. La seule ville qui dépassât 10.000 âmes, Luxembourg, comptait en 1871, 14.400 habitants. Sa population est aujourd'hui de 20.800 habitants; son accroissement n'est pas très sensible en somme et même, dans la dernière période 1905-1910, il y a eu une dépression; mais cela tient au développement d'une agglomération suburbaine, Hollerich dont la population a quadruplé depuis 1871 et qui compte maintenant 14.300 âmes. En dehors de ces deux villes, Esch-sur-Alzette, Differdange et Dudelange comptent 16.500, 14.000 et 10.800 habitants; en 1871, leur population respective était de 4.400, 2.080 et 1.590 habitants. Leur développement a suivi le progrès industriel de cette région, surtout depuis une quinzaine d'années : rien que dans l'intervalle des deux derniers recensements, Esch-sur-Alzette a gagné 4.500 habitants. Elle tend ainsi à devenir la première ville du pays.

2) **Densité.** — Avec le progrès général de la population, la densité s'est accrue naturellement. En 1871, elle était de 76 habitants par kilomètre carré, soit un peu

plus que dans la France actuelle; elle est aujourd'hui de plus de 100 (100,5). Abstraction faite du canton purement urbain de Luxembourg, la densité maxima est celle du canton d'Esch-sur-Alzette avec 283 habitants par kilomètre carré. Elle est encore de 160 dans le Luxembourg-campagne, mais elle descend à de faibles taux dans la région purement ardennaise : 52 par kilomètre carré dans le canton de Vianden, 48 et 47 dans ceux de Clerf et de Wiltz. C'est une opposition géographique complète dans la répartition de la population qui ne fait du reste qu'exprimer, comme en Belgique, celle de la nature du sol.

3) **Immigration et émigration.** — Le mouvement migratoire joue naturellement un rôle important dans le développement de la population du Luxembourg. Dans les deux périodes décennales 1891-1900 et 1901-1910, l'excédent d'émigration l'emporte d'abord dans neuf puis dans dix cantons sur treize. Car nous ne tenons pas compte de cet excédent à Luxembourg-Ville pour la dernière période, celui-ci étant compensé par l'immigration de Luxembourg-Campagne. L'émigration est particulièrement sensible dans les cantons de Rodange, Wiltz, Mersch, Clervaux dont nous avons plus haut signalé la diminution. Dans l'ensemble du grand-duché, il y a eu, de 1891 à 1900, un surplus d'immigration de 7.720 unités; par contre, de 1901 à 1910, l'excédent d'émigration monte à 3.200. Il y a excédent d'immigration de 1891 à 1900 dans les cantons de Luxembourg-Ville, Luxembourg-Campagne, Capellen et Esch-sur-Alzette : de 1901 à 1910, elle se réduit aux deux seuls cantons de Luxembourg-Campagne et Esch-sur-Alzette. Pour les deux périodes que nous considérons, la proportion de l'immigration dans ce canton est de 70 et 55 % de l'accroissement total.

L'intensité du mouvement migratoire a nécessairement ses conséquences sur l'origine de la population. En 1900, on comptait, dans le grand-duché, 243.300 habitants nés dans la commune du recensement; en 1910, ce total est de 149.300, soit une proportion de 67,6 % au lieu de 70 % dix ans seulement auparavant. Cette proportion est élevée dans les régions à émigration (82 et 80 % dans les cantons de Remich et Echternach), elle est faible dans les cantons à immigration : 59,7 % à Luxembourg-Campagne, 58, 5 et 55 % à Esch-sur-Alzette et Luxembourg-Ville. Le nombre total des Luxembourgeois résidant ailleurs que dans leur canton de naissance est de 52.200, soit 20 % de la population totale et même 24 %, exclusion faite des étrangers. Sur cet ensemble, plus de 32.000 sont domiciliés dans les trois cantons de Luxembourg (Ville et Campagne) et Esch-sur-Alzette. L'influence des régions industrielles n'est pas moins visible pour ce qui concerne la nationalité.

4) **Nationalité.** — La situation géographique du Luxembourg, mais surtout l'activité industrielle de ces derniers temps, y a développé l'immigration étrangère. En 1871, le total des étrangers y était encore assez faible : 5 860, soit seulement 3 % de la population du grand-duché; en 1895, ce contingent s'élève déjà à près de 19.000 (18.820) et à près de 9 % du total, mais en 1910 on compte près de 40.000 étrangers (39.723), c'est-à-dire 15,6 % de la population, plus du septième. La rapide augmentation des étrangers depuis 1895 appartient surtout à la période 1895-1900 : l'effectif étranger y a augmenté de 10.000 unités sur les 21.000 gagnées de 1895 à 1910. Sur le total de la population étrangère, plus de moitié 62 % (24,660) se trouve dans le seul canton d'Esch-sur-Alzette. Les deux cantons de Luxembourg en renferment 7.000; il ne reste donc qu'un contingent semblable pour l'ensemble des autres cantons. Sur les 11.000 étrangers recensés en plus de 1900 à 1910, 8.000 reviennent au centre d'Esch-sur-Alzette. Comme partout ailleurs, les étrangers sont de préférence groupés dans les villes les plus importantes. Dans l'ensemble des cinq villes de plus de 10.000 âmes habitent 24.300 étrangers, soit 61 % de la population étrangère totale et à Esch-sur-Alzette, cette proportion dépasse même 45 %.

Parmi les étrangers, le premier rang est tenu par les Allemands; de 3.200 en 1871, leur total s'élève à 10.700 en 1895, et il est aujourd'hui de 21.700, soit plus de moitié de la population étrangère. C'est la Prusse, voisine du Luxembourg par la Prusse

Rhénane, qui fournit le plus fort appoint du contingent allemand, 15.300 individus. De l'Alsace-Lorraine, également limitrophe, viennent 3.300 ressortissants. Ni la Belgique, ni la France ne donnent une forte proportion d'immigrants : le total des Belges, après avoir plus que doublé de 1871 à 1895, a depuis fort peu augmenté et il n'est aujourd'hui que de 3.960 personnes. Les Français ont vu diminuer leur nombre : ils ont perdu plus de 700 unités depuis 1895 et ne sont plus que 2.100. Mais, en revanche, un contingent s'est accru de manière considérable : ce sont les Italiens. En 1895, leur total ne dépassait guère un millier; ils sont aujourd'hui plus de 10.000, soit le quart des étrangers. Quant aux autres États, même l'ancien pays suzerain, la Hollande, ils n'ont dans le Luxembourg qu'un nombre insignifiant de sujets, Les divers éléments étrangers sont surtout, là comme ailleurs, concentrés dans les villes et les régions industrielles : Allemands, Alsaciens-Lorrains, Français, Belges et Italiens ont tous également la majorité de leur ressortissants dans le canton d'Esch-sur-Alzette. Là se trouvent 40,7 % des Français, 44 % des Belges, plus de la moitié des Allemands et des Alsaciens-Lorrains, mais pour les Italiens, c'est la presque totalité, 9.500 sur 10.100, soit un taux de 93,7 %. L'immigrant italien, exclusivement ouvrier, s'établit naturellement dans cette région industrielle, tout comme en Alsace-Lorraine et dans notre Meurthe-et-Moselle. Une même industrie — la métallurgie — rassemble ainsi une masse considérable d'Italiens sur un territoire voisin, quoique morcelé politiquement entre trois États. Plus du tiers des Italiens se trouve dans la seule ville d'Esch-sur-Alzette où ils forment maintenant le cinquième de la population.

L'immigration italienne se distingue, outre sa progression rapide et en raison même de cette progression, par deux autres caractères, la forte prédominance des hommes et celle non moins sensible des adultes. Dans toute immigration, si peu qu'elle atteigne quelque intensité, le sexe masculin a tendance à prédominer. Dans le grand-duché, il n'y a d'équilibre ou à peu près des sexes que pour les Français; parmi les Allemands et les Belges, la proportion des hommes est respectivement de 55 et 58 %; mais elle est de 76,6 % pour les Italiens. En ce qui regarde la population adulte, soit celle de 20 à 40 ans, les Italiens l'emportent encore avec une proportion de 56 % par rapport à leur effectif, ce taux est de 40 % également chez les Allemands et les Belges et de 35 % chez les Français. Dans cette catégorie d'adultes, le sexe masculin l'emporte partout : sur 100 personnes, la proportion des hommes est de 60 et 61 % chez les Allemands et les Français, de 67 % chez les Belges et de 83 % chez les Italiens. Cette différence entre la population italienne et les autres, indique nettement, de la part de celles-ci, une plus grande stabilité et une moindre rapidité dans l'immigration.

L'immigration a forcément son influence sur la distribution générale des sexes et des âges dans la population du grand-duché. Dans l'ensemble du pays, la proportion des hommes est de 51,5 %; seul, le canton d'Esch-sur-Alzette s'élève assez sensiblement au-dessus de ce taux avec 57,6 %. Partout ailleurs (dans 10 cantons sur 13), le sexe féminin a la prédominance, notamment à Luxembourg-Ville (52,3 %) en raison du nombreux personnel domestique. Dans les villes de plus de 10.000 âmes, la plus forte proportion des hommes se rencontre à Esch-sur-Alzette avec 62,2 %, taux qui atteint jusqu'à 72,7 % pour l'élément exclusivement étranger. Quant aux âges, la population strictement adulte, de vingt à quarante ans, forme dans l'ensemble du pays, 31 % de la population totale; cette proportion est de 28,6 % dans la population indigène et de 45 % parmi les étrangers. Dans cette catégorie d'âge, les hommes constituent 55 % pour l'ensemble de la population de cet âge : cette proportion est de 68 % pour les étrangers, tandis que, dans la population luxembourgeoise, il y a presque parité entre les deux sexes.

5) **Les cultes.** — Sous le rapport religieux, la presque totalité des Luxembourgeois appartient au catholicisme; il est professé par plus de 250.000 habitants ou 96,4 % du total. Parmi les étrangers la très grande majorité appartient aussi à la religion

catholique : 84 %. Et cela s'explique, car les pays limitrophes, d'où viennent surtout les immigrants, sont de culte identique : Prusse Rhénane, Alsace-Lorraine, Belgique et France. Le nombre total des dissidents est donc peu élevé; les protestants de différentes sectes ont sans doute accru beaucoup leur effectif depuis 1895 : de 1.320 ils passent à 4.000 unités, mais leur proportion n'est en somme que 1,46 % de la population. On compte seulement 1.270 israélites. Les uns et les autres sont presque exclusivement concentrés dans le centre d'immigration, celui d'Esch-sur-Alzette : il renferme 65 % de la population protestante totale.

### III

#### ÉTAT ÉCONOMIQUE

D'après le recensement professionnel de 1907, la répartition des professions était la suivante dans le grand-duché :

Professions	Total	Pour 100
Agriculture . . . . .	89.600	35,8
Industrie . . . . .	104.200	41,7
Commerce et transports . . . . .	30.500	12,2
Service domestique . . . . .	1.860	0,7
Fonctionnaires et professions libérales. . . . .	10.700	4,3
Sans profession . . . . .	2.700	5,3
Personnes recensées . . . . .	239.560	100,0

Le premier rang est donc tenu par l'industrie et cela se comprend, vu son développement intense à l'époque contemporaine. Mais il importe de distinguer pour chaque profession la partie active ou non, les indépendants (*Selbständige*) et ceux qui en dépendent (*Angehörige*), les nationaux et les étrangers. C'est ce que nous allons faire pour les trois principales professions, en commençant par l'agriculture. Considérée dans sa portion active, la population agricole du Luxembourg est de 53.000 personnes, soit 41,1 % de la population active totale, tandis que dans l'industrie, cette proportion n'est que de 36,6 %. Mais si la population active est plus nombreuse dans l'agriculture, il n'en est plus de même de l'élément masculin de cette même population. Sa proportion est de 34,2 % dans l'agriculture, tandis qu'elle est de 46,9 % dans l'industrie. — Le commerce et les transports occupent 10 % de la population active, contre 12,3 % de la population totale; c'est à peu près la même proportion pour la population active masculine.

Au point de vue de la nationalité, la composition des différentes professions offre aussi de grandes différences. Sur les 87.500 personnes relevant de l'agriculture, on ne compte que 3.700 étrangers, soit simplement un taux de 4,16 %. Dans le commerce et les transports, le total des étrangers n'est que de 3.700 sur 30.500 personnes, soit 12,3 %. Mais dans l'industrie, il y avait plus de 25.000 étrangers sur 104.000 du total, soit une proportion de 24 %. C'est donc l'industrie — phénomène universel — qui attire et occupe le plus grand nombre d'étrangers, exactement 70 % de ceux que le dénombrement professionnel de 1907 a recensés. Aussi est-ce dans le centre d'Esch-sur-Alzette qu'est concentré leur plus fort contingent, plus de 19.000 sur les 25.000 occupés dans l'industrie. Dans ce canton, la population industrielle étrangère n'est pas de beaucoup inférieure à la population industrielle nationale : 19.200 contre 23.400, et même elle lui est supérieure, si on considère exclusivement la population active : 11.800 contre 9.200. La proportion des nationaux occupés dans l'industrie du canton d'Esch est de 58,6 %, de la population luxembourgeoise; celle des étrangers occupés dans l'industrie forme 87 % de la population étrangère de ce même canton. Pour le commerce et les transports, c'est également à Esch que se trouve la majorité de la population professionnelle, et 40 % des étrangers comptent

dans cette catégorie. En résumé, toute l'activité industrielle et commerciale est concentrée dans les trois cantons de Luxembourg-Ville et Campagne et Esch-sur-Alzette : sur les 104.000 personnes occupées par les deux professions, 87.000 habitent ces cantons ou 83,7 %. Parmi les industries, une est au premier rang, c'est l'exploitation des mines avec les hauts fourneaux : à elle seule elle détient plus de 15.000 individus actifs sur les 38.000 employés dans l'industrie, soit 39 %, et presque toute cette population appartient au canton d'Esch-sur-Alzette (14.200 dont 9.000 étrangers). Plus de la moitié de la population ouvrière du grand-duché, 18.000 sur 35.000, se trouve dans ce seul canton.

Après avoir examiné la population professionnelle et sa répartition, nous allons voir la production économique du Luxembourg sous différents aspects.

1) **Agriculture.** — Sur les 249.200 hectares de sol exploité, on compte, dans le grand-duché, un peu moins de moitié de terres labourables (120.000 ha.). Elles se trouvent en minorité dans la région nord, dans l'Ardenne proprement dite ou l'Oesling (cantons de Redange, Clervaux, Vianden et Wiltz). Elles n'y forment pas la moitié du sol exploité et ce taux n'est même que du tiers dans le canton de Wiltz. Par contre, dans les cantons du « Bon Pays », au centre et au sud, nous rencontrons la majeure partie des terres labourables : 70 %. Aussi est-ce là qu'il y a la plus grande proportion du sol cultivé : elle passe de 61 % (Luxembourg-Campagne) à 73 % (canton de Remich), tandis qu'elle s'abaisse à 52 et 43 % respectivement dans les cantons de Clervaux et de Wiltz. Sur le sol cultivé, les céréales occupent une surface de 69.000 hectares, dont 20.000 à peine pour l'Ardenne ; de ce total, 11.200 hectares sont cultivés en blé et la région nord ne possède qu'un dixième de cette étendue. Les cantons les plus riches en froment sont ceux du sud, Esch-sur-Alzette et Grevenmacher. La production moyenne du blé, dans les dernières années (1907-1912), a été de 170.000 hectolitres et le rendement moyen, de 15 hectolitres par hectare. — Si le blé est plutôt cultivé dans le sud, le seigle l'emporte naturellement dans les terres médiocres de l'Oesling. La région nord possède la moitié du sol cultivé en seigle ; plus du cinquième (2.200 ha.) appartient au seul canton de Clerf. — Les prairies naturelles occupent 28.000 hectares, les artificielles, un peu moins : 20.000 ; les unes et les autres affectant toutes les régions. Les forêts, que l'on a beaucoup éclaircies, couvrent encore 57.300 hectares, soit le cinquième du pays ; on les trouve surtout dans les trois cantons de Echternach, Luxembourg et Mersch où cette proportion est du tiers. Les landes et bruyères se rencontrent plutôt au nord : sur leurs 13.400 hectares, plus de 9.000 reviennent aux deux cantons de Clerf et de Wiltz : dans le premier de ces cantons, leur surface équivaut au quart de la surface totale du pays. — Dans le sud du grand-duché, une des richesses agricoles est constituée par les vergers ou la vigne. La récolte des fruits a eu, de 1907 à 1912, une valeur moyenne de 1.300.000 francs : c'est le canton de Remich qui tient le premier rang. Le vignoble a une étendue de plus de 1.800 hectares, appartenant presque exclusivement aux cantons de Remich (1.070) et Grevenmacher (700 ha.). La production moyenne a été de 81.000 hectolitres, d'une valeur de plus de 4 millions et demi. Le vin de Wormeldange, au sud-est (canton de Grevenmacher) est le plus commun et a grande réputation parmi les vins de la « Moselle ».

La richesse animale du grand-duché était estimée en capital à plus de 57 millions en 1907, dont 43 revenaient au « Bon Pays » (*Gulland*). Les principaux facteurs de ce capital étaient le cheval (14 millions), le gros bétail (33 millions) et les porcs (8 millions). Des quatre éléments de l'élevage, la race porcine a le plus augmenté depuis 1871 ; la race bovine a un accroissement de 12 % ; le total des chevaux est demeuré stationnaire, celui des moutons a, comme dans tout l'occident, beaucoup diminué : de plus de 46.000 têtes, il y a quarante ans, il s'est réduit à 8.500. Sauf pour les moutons dont la répartition est sensiblement égale entre l'Oesling et le « Bon Pays », celui-ci l'emporte de beaucoup pour les autres éléments : il possède en effet 90 % des chevaux, 70 % du bétail et 80 % des porcs. Sur le total des che-

vaux (18.500), plus de moitié se trouvent dans les quatre cantons du sud (Esch, Luxembourg, Capellen et Remich). La moyenne de leur répartition par hectare était de 7,25, ce taux est de 14,2 à Esch-sur-Alzette, de plus de 10 dans les trois autres cantons précités; au contraire, dans le nord, le taux maxima est de 7,8 à Redange, mais il tombe à 3,5, 2,7, 2,2 dans les cantons de Vianden, Wiltz et Clerf. — Pour les bêtes à cornes, le pays de l'Ardenne est moins dépourvu: si, pour le total, il n'atteint que 30 % de la population bovine du pays, la répartition par rapport à la surface ne le désavantage pas. La moyenne des têtes de bétail par hectare est de 36,4 pour l'ensemble du Luxembourg; or elle oscille de 29,1 à Wiltz à 41,2 à Clerf, et ce taux n'est dépassé dans le sud que par le canton de Capellen, avec 41,6. Pour le mouton, la région de l'Oesling a la supériorité absolue et proportionnelle; ses quatre cantons possèdent un peu plus de la moitié des 8.400 moutons recensés encore dans le grand-duché. Mais tandis que la moyenne par hectare est de 3,2 dans l'ensemble du pays, qu'elle n'est que de 0,28 à Remich et de 0,11 à Echternach, elle est encore de 6 et 6,7 à Clerf et Wiltz. Pour les porcs, il y a abondance dans le sud; la région nord en détient à peine le tiers, guère plus que deux cantons du sud à eux seuls (Luxembourg-Campagne et Esch). La moyenne de la répartition par hectare, qui est de 51,8 dans l'ensemble, s'élève à 75 et à 81 dans les cantons d'Esch et de Remich; elle n'est que de 33,5 et 31 respectivement dans les cantons de Clerf et de Wiltz.

Il est intéressant, à ce sujet, de comparer le Luxembourg aux pays voisins. La population chevaline, avons-nous dit, est, dans le grand-duché, de 12,3 par hectare. C'est exactement celle de l'Empire allemand; la Belgique et la France ont une moyenne inférieure (8,4 et 6) par hectare, ainsi que la Hollande (9,1). La richesse du Luxembourg en bétail dépasse celle de tous les pays voisins, sa moyenne de bêtes par hectare (67,3) est supérieure à celle de l'Allemagne (59) et à celle de l'Alsace-Lorraine (58,3); inférieure toutefois à celle de la Prusse Rhénane (76,2). La Belgique, la France, la Hollande viennent ensuite avec une moyenne de 58, 26 et 54. Le Luxembourg belge est, sous ce rapport, bien loin du grand-duché avec un taux de 33,8 seulement.

Pour le mouton, on constate un phénomène inverse; avec sa moyenne de 5,5 par hectare, le Luxembourg est dépassé par l'Allemagne (22), même par la Prusse Rhénane (6,8), l'Alsace-Lorraine (7,5), la Belgique et le Luxembourg belge (8 et 7,5); à plus forte raison pour la Hollande (20) et la France (32). Mais, pour la répartition des porcs, le grand-duché vient avant tous ces pays: sa moyenne de 87 par hectare laisse derrière elle l'Allemagne (63,2), la Prusse Rhénane (69,2), l'Alsace-Lorraine (53,8), la Belgique et le Luxembourg belge (40 et 21,3) et la France (13,1).

Ce qui domine dans le grand-duché, comme dans tous les pays voisins de la France: Belgique, Alsace-Lorraine, Prusse Rhénane, c'est la moyenne exploitation. Sur les 148.000 hectares du sol occupé par l'exploitation rurale, 66.500 appartiennent aux exploitations de 5 à 20 hectares: c'est une proportion de 42 %. Celles de 20 à 100 hectares couvrent 42.600 hectares, ou 30,7 %. Quant à la grande exploitation, celle de plus de 100 hectares, elle ne joue ici qu'un rôle fort restreint; elle ne s'étend qu'à 2.700 hectares, soit à 2,10 % de l'ensemble. Pour les exploitations petites (de 5 à 20 ha.), comme pour les moyennes (20 à 100 ha.), leur plus haute proportion se rencontre dans la région du nord: leur taux est, par exemple, de 30,3 et 5,2 %, 23,1 et 4,9 % dans les cantons de Clerf et de Redange, tandis qu'elle n'est que de 10,4 et 2,6 dans celui d'Esch-sur-Alzette. Quant à la très petite exploitation, celle de moins de 2 hectares, elle est au premier rang, — comme cela se produit partout, — dans les pays peuplés, c'est-à-dire dans les centres du Luxembourg et Esch-sur-Alzette avec 73 et 75 %, tandis que cette proportion n'est que de 46 et 44 % à Redange et à Clerf.

2) **Production industrielle.** — Nous ne parlons, bien entendu, que de la grande industrie: celle du grand-duché se résume presque entièrement dans la production minérale et métallurgique. Le pays n'a pas de houille et la production minérale est exclusivement celle du minerai de fer extrait du territoire d'Esch-sur-Alzette et des localités voisines, Dudclange, Differdange, Pétange, etc. La production de ces mines

n'était, il y a quarante-cinq ans, que de 722.000 tonnes; elle s'élevait, en 1886, à 2.360.000 et elle a atteint, en 1901, 7.493.000; il s'est produit depuis un certain ralentissement et, en 1911, le rendement excédait à peine 6 millions de tonnes (6.060.000). Ce ralentissement est dû à la concurrence des minerais de Lorraine, notamment sur le marché belge. La valeur totale de la production en 1911 était de 18 millions et demi.

L'industrie métallurgique appartient à la même région. Elle n'a cessé de progresser depuis dix ans; la production de la fonte, qui était de 1.080.000 tonnes en 1902, avec une valeur de 60 millions de francs, est aujourd'hui de 1.729.000 tonnes, d'une valeur de 102 millions. — Les aciéries, qui produisaient 257.000 tonnes valant 30 millions en 1902, ont produit, en 1911, 716.000 tonnes d'une valeur de 89 millions.

Les autres industries se rattachant au règne minéral n'ont que peu d'importance : telle une faïencerie à Septfontaines, la fabrique de mosaïque de Wasserbillig, même une taillerie de diamants récemment installée à Diekirch. Faut-il encore citer les eaux minérales de Mondorf qui sont fréquentées par quelques Français?

A l'agriculture se rattachent certaines industries; si la tannerie se plaint de la concurrence des grands établissements, la ganterie est toujours prospère; elle occupe plus de 2.000 ouvriers et ouvrières. Les distilleries pour l'alcool de grains, pommes de terre, fruits sont au nombre de 923. Le sud du Luxembourg se prête bien à l'arboriculture; les pépinières fournissent des sujets à l'exportation. Une usine de conserve de légumes a été établie à Beaufort. Enfin, les laiteries coopératives sont au nombre de 130, et la vente de leur beurre a rapporté, en 1911, un total de 2.390.000 francs.

3) Commerce. — Le mouvement et la valeur des échanges du Luxembourg ne peuvent être indiquées puisqu'il fait partie de l'Union douanière allemande; ses statistiques sont, par conséquent, confondues avec celles de l'Empire. Exception n'est faite que pour un nombre insignifiant d'articles qui sont frappés de droit en passant d'Allemagne dans le grand-duché. Cependant, les renseignements publiés par la Chambre de Commerce, les expéditions faites par les chemins de fer permettent de donner quelques indications. Pour les pays autres que l'Allemagne, le grand-duché importe des céréales de Roumanie, Russie et Argentine, des peaux de l'Argentine, des vins et des pommes à cidre de France, des houilles de Belgique. Aux exportations figurent surtout les minerais, les fontes et aciers. Les chemins de fer luxembourgeois ont expédié et reçu, en 1911, un total de 12.100.000 tonnes; plus de moitié, 6 millions et demi, revenant à l'Allemagne et 2.700.000 tonnes à la Belgique.

Les minerais et les fers forment donc la grosse exportation du Luxembourg et c'est pour cela qu'il a été si fortement question, dans ces dernières années, d'un projet de canal destiné à en faciliter les transports. Un premier projet est celui d'un canal de la Chiers à la Moselle, mais il faut franchir un faite de partage, il faut alimenter le petit canal par un bief qui n'aurait pas moins de 12 millions de mètres cubes, enfin il faudrait aboutir à une Moselle canalisée et c'est ce que refuse l'État prussien. Il promet, en revanche, une réduction de tarifs sur les chemins de fer qui rendrait inutile toute entreprise de canalisation. Le second projet, qu'on peut appeler le projet français, consisterait à faire un canal de la Chiers qui se joindrait à Longuyon au canal du Nord-Est; le bassin de l'Alzette serait ainsi mis en relation avec nos grandes régions industrielles du nord et avec la région parisienne.

Mais, ne pourrait-on pas faire à ce projet des objections semblables à celles faites au projet allemand? D'abord, les frais d'une telle entreprise et puis la concurrence possible du chemin de fer au moyen de tarifs abaissés ou d'un raccourcissement des trajets. Étant donné le faible contact de notre frontière avec le Luxembourg, nous ne sommes réunis à ce pays que par une seule ligne, celle des Ardennes. Mais cette voie, à partir de Reims, fait un grand coude vers le nord par Mézières et Sedan. Une voie qui joindrait directement Reims à Longuyon économiserait de 50 à 60 kilomètres et permettrait des relations plus rapides non seulement avec le Luxembourg,

mais avec toute l'Allemagne Occidentale. Il faut encore aujourd'hui au moins sept heures pour effectuer les 377 kilomètres de Paris à Luxembourg. Il serait pour nous d'un pressant intérêt de raccourcir ce trajet et de faire entrer davantage cette région dans la sphère d'action de notre influence économique.

Paul MEURIOT.

